

Des signes d'un éventuel report

ONDOUBA'NTSIBAH

Libreville/Gabon

Selon la loi, c'est en décembre prochain que doivent se tenir les élections des députés, les dernières du genre ayant eu lieu le 17 décembre 2011. Le mandat des élus de l'Assemblée nationale, faut-il le rappeler, est de cinq ans. Mais curieusement, jusqu'à présent on ne voit rien venir montrant que ce scrutin aura bien lieu avant la fin de la Législature actuelle. Du coup, certains observateurs estiment qu'à l'allure où vont les choses, tout porte à croire que ces échéances ne seront pas organisées dans les délais prévus par les textes.

LES élections législatives prévues pour le mois de décembre prochain auront-elles lieu conformément à la loi ? La question taraude déjà certains esprits. Tant et si bien que, à



Selon toute vraisemblance, les électeurs pourraient ne pas aller aux urnes en décembre prochain.



Une vue de l'Assemblée nationale.

bre était donc accordé aux justice (CDJ) de Jules Aristide Bourdès Ogouli-

scrutin va être organisé. A défaut, quel cas de force majeure trouvera le gouvernement ? Puisqu'il faudra bien en trouver un, à brandir à la Cour constitutionnelle pour tenter de justifier la sollicitation d'un report de cette échéance électorale. Le seul moyen de ne pas violer la Constitution.

Dans cette éventualité, d'aucuns s'interrogent si le

dialogue national inclusif et sans tabou prôné par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, et pour lequel le Premier ministre Franck-Emmanuel Isoze Ngondet, consulte la classe politique depuis la semaine dernière, peut constituer un cas de force majeure. Tout porte à croire que ces assises pourraient s'avérer déterminantes dans la motivation d'un report éven-

tuel des élections législatives qui devient de plus en plus inévitable à l'allure où vont les choses. Sauf miracle en tout cas.

Ceci étant, il faut maintenant se demander qui prendra sur lui d'annoncer ce report. Quand et comment, au regard du climat socio-politique issu de la crise post-électorale provoquée par la gestion du dernier scrutin présidentiel ?



COMMUNIQUÉ

moins d'un mois de l'échéance, rien ne semble bouger. Ni du côté du ministère de l'Intérieur, ni au niveau de la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap), encore moins à la Cour constitutionnelle. Alors qu'en 2011, lors du renouvellement de la première Chambre du Parlement, à pareille période, on était déjà loin dans les préparatifs. En effet, tout était mis en branle dès le mois d'octobre. Plus précisément, le 02 octobre 2011, la Cénap avait publié un communiqué pour rappeler aux acteurs politiques et aux administrations concernées par la composition des instances électorales nationales que les délais qui leur avaient été fixés pour la désignation de leurs représentants dans lesdites instances étaient dépassés. Un dernier délai expirant le mardi 04 octo-

voir les postes leur revenant. Tout le monde aura compris qu'il s'agissait des représentants des familles politiques (majorité et opposition) et des administrations concernées dans l'ossature des commissions électorales locales.

Dans tous les cas, la veille du dernier délai, c'est-à-dire le 03 octobre, la liste des responsables des commissions a été rendue publique. Et la première assemblée générale de la Cénap, appelée à statuer sur le calendrier électoral s'est tenue le 06 octobre. Au cours de ces assises, le scrutin législatif a été fixé au 17 décembre. Ces décisions de la Cénap avaient d'ailleurs été attaquées au niveau de la Cour constitutionnelle par l'opposition, notamment l'Union du peuple gabonais (UPG) par le biais de son président de l'époque, feu Pierre Mamboundou, et le Congrès pour la démocratie et la

guende.

Malgré tout, le Conseil des ministres, en sa réunion du 13 octobre 2011, avait entériné le calendrier électoral. Et quelques semaines plus tard, le 31 octobre, la Cour annulait la décision de la Cénap relative à la nomination des membres des commissions électorales locales attaquée par Pierre Mamboundou et Jules Aristide Bourdès Ogouliguende. Toutefois, le calendrier électoral a été maintenu. Le 03 novembre 2011, la Cénap dut procéder, à nouveau, à la nomination des autres membres des structures électorales locales. Ces derniers prêteront finalement serment trois jours plus tard. Aujourd'hui, presque à la veille du mois de décembre, aucune initiative n'est prise dans le sens des préparatifs des élections législatives prévues pour cette année. Du coup, on peut se demander si finalement ce

Mesdames, Messieurs et Chers clients,

Airtel Gabon invite son aimable clientèle (**sociétés privées et affiliés**), ayant des factures échues non réglées à ce jour, à se rapprocher de leur conseiller commercial afin d'effectuer le règlement attendu au plus tard ce vendredi 25 novembre 2016.

Passé ce délai, Airtel Gabon se trouvera dans l'obligation de suspendre ses prestations.

Pour toute information complémentaire, nous vous prions de vous rapprocher de votre conseiller commercial ou nous contacter par email à l'adresse newairtelgabonkeyaccountmanagers@ga.airtel.com

La Direction Générale d'Airtel Gabon vous remercie d'avance pour votre compréhension et votre fidélité.

La Direction Générale